



DANCE MACHINE  
**BULLETIN D'ADHESION**

**DATE LIMITE DE DEPOT 30/09/2024**

<b>ETAT CIVIL ADHERENT</b>  NOM : _____ PRENOM : _____  AGE (surtout utile pour les enfants) : _____  ADRESSE : _____ _____  CODE POSTAL : _____ VILLE : _____	<b>CONTACT :</b>  TEL PORTABLE : _____  TEL FIXE : _____  MAIL : _____
--	--

**PERSONNE MINEURE AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) (nom, prénom) \_\_\_\_\_  
Parents  représentant légal   
autorise l'enfant , l'adolescent : \_\_\_\_\_  
à adhérer à l'association Dance Machine.

**ACTIVITE(S) CHOISIE(S)**

Cours 1	jour, heure			
Cours 2	jour, heure			
Cours 3	jour, heure			
Cours 4	jour, heure			
Cours 5	jour, heure			
Cours 6	jour, heure			

**Pendant les cours, les stages et les manifestations, l'association est susceptible de prendre des photos ou des vidéos.**

**Dance Machine peut être amené à diffuser sur son propre réseau de communications.**

**En signant mon bulletin, je valide aussi ces infos.**

- Je participe au GALA DANCE MACHINE pour la fête de mon association**
- Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de Dance Machine. J'en accepte les clauses et je m'engage à les respecter.**
- J'atteste avoir souscrit à titre personnel une assurance accident / maladie responsabilité civile.

Mention "LU ET APPROUVE" :

Date :

Signature :



## DECHARGE DE RESPONSABILITE

Suite à mon inscription à l'association et en raison de l'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive,

Je soussigné(e) ....., décharge l'association *Dance Machine Montblanc*, ses responsables, les intervenants et ses membres de toute responsabilité, toutes réclamations, frais ou dépenses dus à des blessures ou dommages occasionnés à ma personne, découlant de la pratique d'une activité sportive ou de bien-être, lors des cours dispensés :

- l'espace Emilien Soulié route du Béal à Montblanc 34290
- la demeure des Cèdres espace Richard Nouguier avenue de la Paix à Montblanc 34290 (salle Pierre Paul Riquet)

Je renonce donc à donner mon certificat médical à l'Association.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Association, et y adhère.

Date :

Signature :



## REGLEMENT INTERIEUR 2024 2025

**Tout dossier non remis, complet, avant le 30/09/2024, entrainera l'impossibilité de fréquenter les cours.**

### COTISATION ET TARIFS :

#### Cotisation annuelle :

**15,00 € à inclure à l'inscription**

La cotisation est due pour chaque personne participant aux activités de Dance Machine.

TARIFS AU TRIMESTRE			
COTISATION ANNUELLE 15 € EN SUS			
TARIF DE BASE	TARIF INDIVIDUEL POUR 1H/SEMAINE	TARIF INDIVIDUEL POUR 2H/SEMAINE	TARIF INDIVIDUEL POUR 3H/SEMAINE
REMISE EN FORME	40	75	/
TOUTES AUTRES ACTIVITES	50	95	140 €

#### **◇ NOUVEAU TARIF !**

- Pour 2 inscriptions d'un même foyer fiscal, réduction globale de 50 € (soit 25 € par personne)
- Pour 3 personnes d'un même foyer fiscal, réduction globale de 135 € (soit 45 € par personne)

### INSCRIPTIONS :

**▲ Information importante ! Toute inscription à l'un des cours est faite pour un an.**

**NB : Pour une adhésion en cours d'année, le règlement s'effectuera au prorata de la date d'arrivée.**

L'inscription se fait en ligne (très simple d'utilisation) , toutefois si pas possible, ou si inscription en cours d'année, le dossier se remplira manuellement.

#### Pièces à fournir :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé,
- La décharge de responsabilité *dûment remplie et signée*
- Si mineurs, l'autorisation de sortie,
- Le paiement avec la remise de 3 chèques à l'ordre de Dance Machine **tous datés du jour de la remise du dossier complet**
  - Le premier du montant du 1<sup>er</sup> trimestre + la cotisation annuelle + le 2<sup>ème</sup> du montant du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> du montant du 3<sup>ème</sup> trimestre.

## **Si paiement en espèces, la totalité des sommes dues pour l'année.**

**Seul remboursement possible** : Pour toute personne rencontrant des problèmes de santé et sur présentation d'un certificat médical, après décision du bureau, il lui sera remboursé le ou les trimestres **non commencés**.

## **ORGANISATION DES COURS :**

Les cours sont dispensés aux horaires indiqués sur le planning sauf les jours fériés.

**Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf pour la section « remise en forme » exceptionnellement pour le maintien de leur condition physique.**

Les cours annulés, dus à l'absence des professeurs, ne seront pas remboursés, mais remplacés, dans la mesure du possible, suivant la disponibilité des salles.

Dans la mesure où le professeur est tenu de prévenir de son absence ponctuelle, les adhérents sont invités à faire à l'identique.

Afin de ne pas entraver la progression du travail de l'année, il est préconisé d'être assidu aux cours.

## **GALA DE FIN D ANNEE :**

Le gala de fin d'année a lieu **un samedi fin juin**, en fonction du calendrier des associations. **La date sera communiquée rapidement.**

Pour le spectacle, une participation financière jusqu'à 15 € pourra être demandée aux parents pour la tenue de leur enfant **qu'il conservera après le gala.**

## **CONDITIONS PARTICULIERES :**

Il est demandé aux élèves :

- D'arriver à l'heure aux cours
- De se présenter en tenue adaptée à leur activité (définie en début d'année par le professeur)
- De ne pas fumer dans les locaux
- De ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours
- D'éteindre leur portable
- De prévenir le professeur en cas d'absence
- De respecter le professeur et ses pairs
- D'être assidu aux cours.

Tout bijou ou objet de valeur est déconseillé à l'intérieur des salles de danse. Le professeur et l'association se déchargent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**Les parents des élèves sont tenus d'amener et de récupérer leurs enfants à l'intérieur des locaux. En aucun cas, ils n'auront la permission d'attendre leurs parents à l'extérieur. Concernant les jeunes ados, une autorisation de sortir seul (e) sera demandée pour l'année. Ce, pour notre responsabilité, mais surtout pour leur sécurité.**

Le professeur et l'association se déchargent de toute responsabilité dès lors que l'enfant sort des locaux.

*L'association a souscrit une assurance responsabilité civile, celle-ci n'est valable que pendant les cours et à l'intérieur des locaux.*

*Pour plus d'infos, toute l'année, connectez vous au site : « dancemachinemontblanc ».*

**Signature des parents ou de l'adhérent**



## AUTORISATION DE SORTIE POUR MINEURS

Je soussigné (e) .....

Responsable de l'enfant .....

Inscrit (e) au cours de .....

- autorise l'enfant ci-dessus nommé à quitter le cours seul (e)
- autorise l'enfant à quitter le cours accompagné de :

NOM PRENOM :

NOM PRENOM :

NOM PRENOM :

Date :

Signature :